



LE JOURNAL Mâcon Habitat

LE JOURNAL D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE MÂCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

EDITO

L'ÉTÉ EST LÀ !

Lorsque l'on loue un logement, il est crucial de s'assurer pour protéger à la fois son patrimoine et sa responsabilité envers autrui. L'assurance habitation joue un rôle essentiel dans ce contexte, offrant une couverture financière en cas de sinistres ou de dommages causés à autrui. Dans le dossier de votre journal, nous examinerons les points clés de l'assurance habitation pour un logement loué, mettant en évidence les éléments importants à prendre en compte pour une protection adéquate. L'assurance habitation pour un logement loué est un aspect essentiel de la protection et de la tranquillité d'esprit pour les locataires. En souscrivant à une assurance habitation, vous vous protégez, vous assurez vos biens personnels et vous êtes "couvert" en cas de sinistre responsable. Alors ne négligez pas cette obligation locative ! Bonne lecture et bel Été !



Éric Maréchal
Président
de Mâcon Habitat



Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

DOSSIER

UN DÉFAUT D'ASSURANCE HABITATION : CELA PEUT COÛTER CHER

La loi oblige le locataire à s'assurer pour garantir la responsabilité civile locative, c'est-à-dire les dommages d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux causés aux bâtiments.



Le locataire est présumé responsable des dégâts occasionnés au bien loué et l'environnement, pendant toute la durée de son bail. Grâce à cette garantie, l'assureur réglera au propriétaire, à la place du locataire, le montant des dommages dont celui-ci est responsable. C'est pourquoi, le locataire doit justifier de la souscription d'une assurance habitation en fournissant chaque année à Mâcon Habitat une attestation de son assureur. Si le locataire n'est pas assuré, il sera tenu d'indemniser personnellement le propriétaire et les locataires qui ont subi des

dommages. Le bail peut être résilié par le juge. Donc, si votre logement n'est pas assuré, cela peut très vite vous coûter cher et vous créer des problèmes financiers. Ainsi un incendie, qui s'était déclaré dans une cave a occasionné de nombreux dégâts (caves détruites, chaufferie détériorée, parties communes souillées, électricité à refaire, etc...). Le locataire de la cave à l'origine de l'incendie, non assuré, a été dans l'obligation de payer 20.000€ à Mâcon Habitat. Une assurance pour votre logement est indispensable et en cas de sinistre vous serez



La CHANAYE : les démolitions ont commencé

Le 19 juin dernier, le Président de Mâcon Habitat a accueilli sur le site du 69 Rue du Beaujolais, des élus, des partenaires et des entreprises pour marquer le début des démolitions des immeubles 69, 75 et 147 Rue du Beaujolais.

Depuis le milieu du mois de mai, l'entreprise GUINTOLI, après avoir utilisé un robot pour déconstruire le dernier niveau de l'immeuble 69 rue du Beaujolais, a fait entrer en jeu une pelle à grand bras d'une envergure de 38m de haut afin de poursuivre la démolition du bâtiment.

Ce 19 juin, les partenaires de Mâcon Habitat ont pu constater que les travaux étaient bien avancés. Les deux premiers immeubles sont démolis et l'entreprise procède actuellement à la purge des fondations.

La démolition de l'immeuble 147 rue du Beaujolais a débuté début juillet et devrait s'achever début Août. Entre temps, le cabinet "Passagers des villes" aura rendu sa copie sur les deux scénari d'aménagement du quartier (sur les emplacements des immeubles démolis). Le projet avance et Mâcon Habitat tient le planning.



DOSSIER



couvert. Vous n'aurez plus qu'à faire une déclaration auprès de votre assureur dans les 5 jours suivant la date à laquelle vous avez eu connaissance du sinistre.

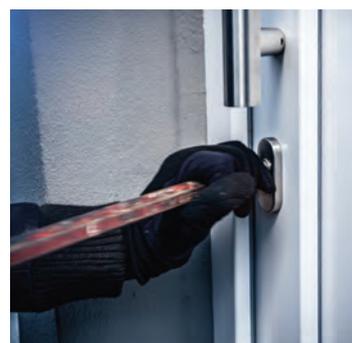
S'il s'agit d'un dégât des eaux, le document à transmettre est le constat amiable dégât des eaux, signé des deux parties (vous et votre voisin). Même si vous n'êtes pas responsable du sinistre et que la fuite ne provient pas de votre domicile, vous devez adresser une déclaration, pour être indemnisé par votre assureur.

Pour résumer, vous devez obligatoirement souscrire une garantie Responsabilité Civile locative. En consultant votre assureur, ce dernier pourra vous proposer d'autres options sur les garanties de base pour compléter votre assurance habitation :

- une garantie incendie-explosion



- une garantie dégâts des eaux



- une garantie vol
 - des garanties bris de glace, dommages électriques, responsabilité civile privée ...
- Nous vous invitons à vous rapprocher de votre assureur pour de plus amples renseignements sur leurs contrats.

Pour la mise à jour de l'attestation d'assurance locative de votre logement, vous avez deux possibilités :

- vous rendre à L'Agence avec la nouvelle attestation - 243 rue de Paris à Mâcon
- vous connecter à votre espace locataire sur l'extranet locataire et y déposer l'attestation. Si vous n'avez pas de compte extranet : c'est le moment d'en créer un en vous connectant à <https://espacepersonnel.macon-habitat.com/site/connexionlocataire/accueil>

FOCUS

PARKINGS RUE DE L'ÎLE DE FRANCE : TRAVAUX TERMINÉS

Depuis le 6 février dernier, un chantier d'envergure s'est déroulé aux Gautriats - Rue de l'Île de France.



Les 4 phases d'interventions des entreprises ont permis de redessiner les parkings existants. Un nouveau parking de 14 places situé entre le 9 et le 11 Rue de l'Île de France, a été créé pour offrir de nouveaux emplacements de stationnement aux locataires du quartier.

La fin définitive des travaux est planifiée cet automne avec la création des 3 colonnes d'ascenseurs au droit de l'immeuble 3-5-7 rue de l'Île de France. La plantation de la végétation s'effectuera au même moment.

Retour en images sur les nouveaux aménagements.



FOCUS



QUARTIERS D'ÉTÉ : DES ANIMATIONS TOUT L'ÉTÉ

Mâcon prend ses quartiers d'été au centre Paul Bert de Mâcon. Pendant un mois, les activités vont se succéder.

Le site de centre Paul Bert, ancien haut lieu nautique de Mâcon, va devenir le temps des mois de Juillet et d'août le théâtre de nombreuses activités. C'est l'occasion idéale de profiter pleinement de cette période, de se divertir et de créer des souvenirs en famille et entre amis. Il y en aura pour tous les goûts : séances de cinéma en plein-air, spectacles théâtraux, activités artistiques, manuelles et sportives.

Mâcon Habitat est heureux de s'associer à ces manifestations auxquelles nous vous invitons vivement à participer.

Tous les jours vous pourrez retrouver : des structures gonflables (avec 1 ventriglisse de 2 pistes, 1 crocopiscine avec option balles, 1 Multi OVNI avec option cibles, structure Dauphin, parcours jungle), un parcours de mini-golf, des espaces spécialement dédiés pour les petits (avec des bacs à sable, des mini-piscines, des livres, des jeux extérieurs), un coin-détente pour les parents avec parasols et fauteuils, et enfin un stand buvette/restauration qui sera tenu par

l'association "Les Marbettes" avec boissons, glaces, gaufres les mercredis, hot dogs, et tombola...

CONTACT : • 03 85 39 72 23 (jusqu'au 14/07)
• 07 62 83 23 42 (du 15/07 au 18/08)



Le programme complet est disponible sur macon.fr



VOUS AVEZ DE NOUVELLES MÉTHODES DE NETTOYAGE POUR LES PARTIES COMMUNES ?

Christophe Simon, Responsable du Pôle Proximité et Cadre de Vie, nous en parle.

Soucieux de réduire la pénibilité au travail pour nos collaborateurs (gardiens logés et correspondants de quartier) et d'améliorer la qualité de nettoyage des immeubles, le service Proximité et Cadre de vie a souhaité mettre en place de nouvelles méthodes de nettoyage des parties communes en changeant les outils et la méthodologie.

La méthodologie employée dorénavant est la suivante :

Pour les sols :

La première phase est celle de pré-impregnation. Des balais avec des franges à scratches trempent dans des bacs avant utilisation. Le nettoyage est réalisé à l'eau chaude de manière à ne pas encrasser les surfaces à nettoyer. Le manche du balai est un contenant qui sert de réserve pour l'eau chaude et le produit nettoyant. Ces franges sont nettoyées toutes les semaines.

Pour les vitres

Elles sont nettoyées avec

des raclettes humidifiées permettant ainsi de ne pas laisser de traces sur les parties vitrées.

Un nouveau matériel est donc mis à disposition des équipes : des bacs à imprégnation, balais avec franges scratchés avec contenant dans le manche, raclette pour les vitres, etc... La pénibilité est aussi réduite grâce à un harnais pour transporter les franges propres (plus de seau d'eau) et sales et un chariot pour déplacer l'ensemble du matériel de nettoyage.

Au-delà de ces nouvelles techniques de nettoyage, il faut rappeler le principe fondamental du respect du travail accompli par nos collaborateurs. De nombreux locataires doivent prendre conscience que la non-respect du nettoyage (salissures, crachats, urine dans les ascenseurs) entraîne des coûts qui sont re-facturés sur les charges de l'ensemble des locataires d'un immeuble.



Chariot avec le nouveau matériel



Le balai à franges



la raclette pour les vitres



le harnais



Mâcon Habitat
211, rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63 - e-mail : contact@macon-habitat.com
ISSN 1779-8914 - n° 72 - Juillet 2023
imprimé sur papier 100% recyclé.

www.macon-habitat.com

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à Mâcon Habitat soit par courrier postal, soit par courriel : communication@macon-habitat.com

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Direction de la Communication Mâcon Habitat) | Crédits Photos : Mâcon Habitat - Istock - Freepik - Adobestock - Mairie de Mâcon



@ophmaconhabitat